

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 18 février 2021

Convocation du : 12 février 2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 février à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, M. DEBUISSON,, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme LEROUX et M. DERONNE, Mme DE PARIS et M. QUESTE, Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, Mme NAEYE et Mme CASIER, M. CATTOIRE et Mme DELANNOY-CUISINIER, M. VANNESTE et M. PICKEU, Mme DELESTREZ et M. BRUNET, Mme PRINGUEZ et M. AIT EL HAJ, M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, Mme CASSAN et M. LANDLER, Mme BAURANCE et M. VANGAEVEREN, Mme HALOS, ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DUBREU, Mme GUSTIN, Mme COBBAERT, M. MARIE, M. MERTEN, M. BAILLEUL, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie GUSTIN

DE21.019

FINANCES**BUDGET**

OPÉRATIONS PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT
 AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
 « RÉHABILITATION DE L'ANCIEN COLLEGE DESROUSSEAUX »
 MODIFICATION

Autorisation - Approbation

☞

Par délibération DE16.018 du 31 mars 2016, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la réhabilitation de l'ancien collège Desrousseaux. Elle a ensuite été modifiée par délibérations DE17.024 du 30 mars 2017, DE17.062 du 6 juillet 2017, DE19.028 du 7 février 2019 et DE20.012 du 6 février 2020.

L'AP/CP est à nouveau appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

En effet, des contraintes techniques et des évolutions nécessaires sont apparues au fur et à mesure des chantiers, à titre d'exemple : déplacer la conduite de gaz alimentant le site, modification des écrans d'information des ascenseurs, ajout d'un traitement coupe-feu de la structure de la chaufferie, ventilation mécanique du pôle social, réfection du réseau d'égout derrière le pôle social, signalétique des façades,...

Par ailleurs, au-delà des contraintes techniques apparues, l'année 2021 sera consacrée à la réalisation des travaux du second étage de la cité sociale qui a vocation, au 1^{er} janvier 2022, à accueillir certaines activités de la Mission Locale.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2016	2017	2018
Réhabilitation de l'ancien collège Desrousseaux	587 500 €	587 500 €	0 €	0 €

Situation actuelle de l'AP/CP :

Montant de l'AP	Montant des CP				
	Réalisés en 2016	Réalisés en 2017	Réalisés en 2018	Réalisés en 2019	2020
1 816 907,57 €	23 547,60 €	383 955,57 €	76 653,74 €	600 701,99 €	732 048,67 €

Nouvelle APCP :

Montant de l'AP	Montant des CP					
	Réalisés en 2016	Réalisés en 2017	Réalisés en 2018	Réalisés en 2019	Réalisés en 2020	2021
1 883 139,70 €	23 547,60 €	383 955,57 €	76 653,74 €	600 701,99 €	728 280,81 €	70 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021 indiqués dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille